

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de L'Education et des Collèges  
Service Informatisation des Collèges

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019  
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

**OBJET : Subventions pour l'aide à l'achat de ressources numériques dans le cadre du Plan  
Charlemagne.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre du développement de la politique d'informatisation des collèges (axe2 du Plan Charlemagne), et afin de permettre à chaque utilisateur de s'approprier l'outil informatique, le Département accompagne les collèges sur la voie du numérique.

Le Département souhaite notamment participer au développement du numérique éducatif, avec l'ambition d'un déploiement progressif des manuels 100 % numériques et faciliter un large accès à des ressources numériques.

Le recours au manuel numérique a pour plus-value de :

- alléger les cartables ;
- faire de la tablette des élèves un véritable auxiliaire pédagogique sur lequel seront installés manuels et autres ressources en permettant la production, la mutualisation et l'échange de contenus entre collégiens et équipes éducatives ;
- assurer la continuité pédagogique entre le collège et le domicile ;
- faire évoluer les pratiques pédagogiques grâce à l'interactivité possible et l'enrichissement des ressources avec différents types de média (sons, images animées, simulations...).

Une expérimentation est menée depuis la rentrée 2018/2019 dans quatorze collèges publics et privés. Elle fera l'objet d'un bilan qui prendra toute sa dimension dans le cadre de l'évaluation du dispositif numérique des collèges, dont les premières conclusions seront rendues en mars 2020.

Par ailleurs des collèges s'inscrivent déjà dans ce dispositif en faisant spontanément la demande de subventions pour l'acquisition de manuels numériques. Aussi, je vous propose d'attribuer une subvention à deux collèges, selon le tableau annexé, pour le déploiement de ces manuels.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

